Garghentini Python Giovanna, Burgener Woeffray Andrea		
Droits de l'enfant		
Cosignataires : 15	Date de dépôt : 10.09.2015	DSAS

Dépôt

La Suisse a ratifié début 1997 la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE-ONU). Celle-ci souligne la responsabilité de l'Etat dans le domaine de la protection des mineurs (jusqu'à 18 ans) et de l'assurance de leur bien-être.

Dernièrement le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a adressé 108 recommandations à la Suisse couvrant un vaste champ de thèmes, où la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) est encore lacunaire, voire inexistante.

Nous demandons au Conseil d'Etat :

> Comment le canton de Fribourg compte mettre en œuvre les recommandations du comité de l'ONU ?

—